

Annexe

Comment mettre en oeuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Le Guide thématique genre de la FAO-ISCF en soutien à la mise en oeuvre des directives de la FAO sur la pêche artisanale

La première partie explique brièvement les concepts de l'égalité des sexes et de l'intégration d'une perspective sexo-spécifique, suivie d'une description du travail et des rôles des femmes dans le secteur de la pêche artisanale. Il fournit des définitions utiles liées au genre et à la manière dont il est important de considérer les femmes dans la pêche. En effet, il détaille l'implication des femmes dans la pêche et les problèmes auxquels elles sont confrontées dans leur activité, en particulier dans la pêche artisanale. « *L'apport des femmes à la pêche est généralement négligé ou sous-estimé dans les statistiques officielles. Cela génère un cercle vicieux : en raison de l'absence de données ventilées par sexe, l'élaboration des politiques laisse de côté les questions de genre, ce qui se traduit par des financements insuffisants en faveur des activités économiques où se concentrent les femmes* » (p. 5).

La partie 2 fournit des orientations relatives aux domaines thématiques de la partie 2 des Lignes directrices sur la pêche artisanale : pêche responsable et développement durable. Dans cette partie, ainsi que dans la partie 3, le Manuel récupère les chapitres des directives SSF et décrit les implications pour les femmes et les questions liées au genre pour chacun, sur la base des définitions, de l'impact du genre, des études de cas, des actions des points pour les décideurs et les OSC, déduits de chaque analyse, et des recommandations pour les décideurs et des recommandations pour les OSC.

La partie 3 fournit des orientations relatives à la Partie 3 des Dir. PAD, soit Garantir un environnement favorable et soutenir la mise en oeuvre.

Le tableau suivant résume les parties 2 et 3.

1. Partie 2 : Pêche responsable et développement durable

3. Gouvernance des régimes fonciers dans la pêche artisanale et gestion des ressources	
a. Gouvernance responsable des régimes fonciers	
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES	
<p>Gouvernance foncière équitable pour les femmes et les hommes dans la pêche</p> <p>En collaboration avec les femmes des communautés de pêche, identifier, enregistrer et rendre disponibles publiquement et librement des données sexospécifiques relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la nature et l'étendue des droits coutumiers et prérogatives de ces communautés, dans les pêches maritimes et continentales; • l'utilisation de toutes les ressources halieutiques du domaine public là où elles sont exploitées et gérées par des communautés de pêche artisanale, dans les pêches maritimes et continentales. 	<p>Conformité avec les Directives PAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une réforme politique d'ensemble pour mettre le cadre juridique national en harmonie avec les recommandations des Directives PAD en matière de gouvernance et gestion des droits fonciers dans la pêche. • Appliquer une réglementation efficace, protectrice, soucieuse de l'égalité hommes-femmes afin de prévenir les empiètements et les évictions arbitraires au détriment des droits fonciers coutumiers des communautés de pêche artisanale. • Procéder aux réformes juridiques et politiques qui s'imposent pour assurer un accès préférentiel aux ressources halieutiques marines et continentales, aux zones de pêche artisanale et aux terres adjacentes en faveur des femmes de ces communautés.
<p>Études d'impact des projets</p> <p>Mener des études d'impact concernant les répercussions sociales, économiques et environnementales des grands projets de développement sur les communautés de pêche artisanale, en faisant entendre clairement et complètement la voix et les préoccupations des femmes occupées à des activités avant, pendant et après capture.</p>	<p>Consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> • En procédant au besoin à des réformes politiques, assurer une pleine représentation des femmes dans des consultations concrètes et participatives avant la mise en œuvre de tout grand projet de développement susceptible d'avoir des répercussions néfastes sur les communautés de pêche artisanale. • Permettre aux femmes des communautés de pêche artisanale d'accéder à des moyens de règlement des conflits fonciers qui soient rapides, abordables et efficaces. • Tenir des registres publics d'archivage des droits fonciers, avec des services d'information et de recherche, et des données sexospécifiques relatives à l'usage et la possession des droits fonciers.

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

<p>Indemnisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indemniser comme il convient les femmes pour la perte de droits fonciers et de moyens de subsistance dans la pêche à la suite de l'industrialisation, de l'évolution des échanges commerciaux et d'autres formes de développement à grande échelle. Recommandations clés: Gouvernance responsable des droits fonciers Pour les décideurs politiques • Appliquer strictement le principe du pollueur-payeur en cas de dommages causés à l'environnement par des établissements industriels ou d'autres opérateurs. 	<p>Restitution de droits fonciers</p> <p>Adopter ou amender (si nécessaire) et appliquer une politique prévoyant une protection spéciale et une discrimination positive pour la restitution de droits fonciers aux femmes dans un contexte de catastrophe et de conflit armé.</p>
<p>Développement des capacités pour une gouvernance foncière équitable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le personnel à tous les niveaux de l'administration des pêches bénéficie d'une formation continue sur les questions de genre dans les droits fonciers, et qu'il soit recruté dans un souci d'égalité sociale et de parité hommes-femmes. • Créer des espaces pour les travailleuses de la pêche et leurs organisations, avec des organisations de la société civile qui participent au suivi de la mise en œuvre d'une gouvernance foncière équitable pour les femmes et les hommes. 	
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC</p>	
<p>Identifier, énumérer, inscrire les détentrices des divers droits fonciers coutumiers parmi les femmes des communautés locales, de même que la nature de leurs droits et prérogatives avant, pendant et après la capture.</p>	<p>Identifier et enregistrer les types et formes d'accès dont bénéficient ces femmes pour des ressources halieutiques publiques qui sont gérées collectivement par des communautés de pêche artisanale.</p>
<p>Identifier les endroits où les dispositions juridiques et constitutionnelles renforcent les droits des femmes en matière de régime foncier, mais sont en conflit avec les pratiques coutumières</p>	<p>Assurer des activités de surveillance pour que les femmes des communautés de pêche artisanale ne soient pas victimes de discrimination du fait de politiques et pratiques ayant une incidence sur leurs moyens de subsistance.</p>
<p>Travailler avec les femmes des communautés de pêche pour constituer des organisations et des réseaux regroupant celles qui ont subi la perte de droits fonciers.</p>	<p>En cas de conflit ou catastrophe, établir des forums et réseaux pour aider les femmes des communautés frappées par ces événements à retrouver leurs droits fonciers et refaire leur vie</p>
<p>b. Gestion durable des ressources</p>	
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS</p>	
<p>Protection des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire</p> <p>Analyser l'impact des projets de gestion durable des ressources qui restreignent l'accès des hommes et des femmes des communautés de pêche artisanale, pour veiller à ce que les droits d'accès coutumiers, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire ne soient pas mis en péril.</p>	<p>Gestion communautaire</p> <p><i>Privilégier des projets de gestion durable des ressources qui reposent sur la communauté et non pas sur des droits individuels, et qui limitent également la transférabilité des droits.</i></p>

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

<p>Méthodes participatives</p> <p>Impliquer les femmes des communautés locales dans les projets de gestion durable des ressources, à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre, en ayant recours à des mécanismes de gestion appropriés qui facilitent leur participation et permettent de développer leurs capacités</p>	<p>Concurrence avec d'autres utilisateurs</p> <p>Faire en sorte que les projets de gestion durable des ressources ne mettent pas les artisans pêcheurs en concurrence avec des intérêts privés ; les communautés étant souvent les perdantes dans une telle situation, surtout les femmes.</p>
<p>Litiges transfrontaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des organismes de médiation intergouvernementaux pour minimiser les difficultés des pêcheurs pris dans ce genre d'affaires. • Au niveau local, prévoir des dispositifs appropriés (par ex. bureaux de bienfaisance) pour venir en aide aux épouses et aux familles des pêcheurs emprisonnés. • Inclure les droits des pêcheurs dans les accords bilatéraux relatifs au commerce du poisson et les ententes de coopération. 	<p>Durabilité</p> <p>Au besoin, introduire et faire appliquer une réglementation visant à prévenir les surcapacités de pêche et la surpêche qui compromettent les moyens de subsistance des femmes, la viabilité économique et la durabilité écologique des ressources halieutiques</p>
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC</p>	
<p>Travailler avec les femmes du secteur de la pêche artisanale afin de bien comprendre les effets des projets de gestion durable des ressources et d'autres interventions extérieures sur leurs moyens de subsistance, et de pouvoir ainsi préparer des demandes appropriées pour sauvegarder leurs droits.</p>	<p>Travailler avec les femmes pour développer leurs capacités afin qu'elles puissent s'impliquer dans les projets de gestion participative.</p>
<p>Travailler avec l'État et les communautés en matière de gestion durable des ressources halieutiques, pour tirer parti des connaissances traditionnelles dans une démarche soucieuse des besoins des femmes et des hommes.</p>	
<p>4. Développement social, emploi et travail décent</p>	
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS</p>	

<p>Développement social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui politique pour garantir des services essentiels abordables dans les localités de pêche traditionnelle: santé, éducation, alphabétisation, insertion numérique, nutrition, eau potable, énergie, logement (et aide pour réparation), transport, toilettes, assainissement convenable pour minimiser la pollution de l'eau. • Fournir des transports publics bien conçus, bien équipés, sûrs que les femmes pourront emprunter à toute heure pour se rendre de leur communauté et lieu de résidence à leur travail. • Établir un système national de sécurité sociale et de crédit à faible taux d'intérêt pour les membres des communautés de pêche artisanale, avec une attention particulière aux femmes. Cela devrait spécifiquement inclure: <ul style="list-style-type: none"> - une pension de vieillesse pour les femmes seules (veuves, abandonnées, etc.); - des bourses pour l'éducation des enfants. • Envisager le prélèvement d'une taxe parafiscale sur toutes les activités de pêche industrielle (y compris l'exportation du poisson) pour soutenir des mesures de développement social dans la pêche artisanale. On peut la considérer comme une taxe visant à équilibrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans les pêches. Elle pourrait être appliquée à d'autres activités industrielles faisant usage de ressources aquatiques marines et continentales. 	<p>Organisation et développement des capacités</p> <p>S'assurer que la législation locale autorise la liberté d'association et la négociation collective afin d'aider les pêcheuses et autres travailleuses de la pêche à sortir de leur précarité.</p>
<p>Autres moyens de subsistance et migration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recensements périodiques sur l'emploi dans la pêche artisanale, avec une attention particulière portée aux femmes à la recherche d'un nouveau travail en vue d'élaborer des politiques visant à: <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les possibilités d'emploi des femmes dans leurs communautés; - générer d'autres moyens de subsistance dans le voisinage. • Effectuer des recensements périodiques sur les migrations dans les communautés de pêche artisanale, en y incluant les femmes. Il convient d'établir des systèmes qui offrent une couverture sociale à ces migrantes et les aident en cas de situation de détresse. • Soutenir les efforts de la société civile pour promouvoir des systèmes d'autogestion qui permettraient d'offrir aux femmes des possibilités de travail dans les environs. • Veiller à ce que les migrantes venues d'autres pays et qui travaillent dans le secteur de la pêche 	<p>Sécurité et santé au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir dans le système de santé publique gratuit des contrôles de santé réguliers et les soins pour des femmes ayant des activités à risque dans la pêche artisanale et les usines de transformation. • Réaliser des études périodiques pour mettre à jour les listes des travailleurs à hauts risques et les pathologies liées au travail. • Adopter une législation prévoyant soins de santé et allocation pour des femmes souffrant de problèmes de santé au travail. <p>Violence à l'encontre des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une législation sévère en cas de violence à l'encontre des femmes, et qui devra être étayée par un appareil administratif adéquat, y compris l'emploi de femmes dans les services concernés. Il faudrait aussi prendre des dispositions appropriées pour faire appliquer les règles aux abords des communautés de pêche pouvant être considérées comme zone à risques en matière de violence à l'égard des femmes. • Faciliter la mise en place de mécanismes alternatifs de résolution des différends, y compris des systèmes traditionnels, en veillant cependant à ce que les droits des femmes ne soient pas écartés et réfutés sous la pression de pratiques traditionnelles. • Adopter une législation qui préserve les droits des femmes victimes de

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

<p>artisanale bénéficient aussi des droits prévus par la législation locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementer l'emploi, faire bénéficier les ouvrières des entreprises de transformation du poisson de toutes les prestations légales, sur un pied d'égalité avec les travailleurs des autres secteurs industriels. • Veiller à ce que la législation nationale soit alignée sur les normes internationales en matière de travail décent, qu'elle garantisse l'égalité salariale, un minimum vital, des prestations pour congés de maternité et autres, des garderies. • Soutenir la mise en place d'instances tripartites pour le règlement des conflits, avec des représentants des employeurs, de l'administration et des organisations professionnelles. Tout particulièrement, encourager la participation des organisations de travailleuses du secteur de la pêche artisanale dans ces structures. 	<p>violence dans la famille, dans la communauté, notamment l'accès à un moyen de subsistance et leur part dans le patrimoine familial.</p>
<p>Droits des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la législation relative au travail des enfants dans la pêche soit pleinement conforme aux instruments internationaux. • Aligner les cadres politiques et juridiques nationaux sur les recommandations de la FAO, en inscrivant ainsi la pêche dans la liste nationale des professions à risques. Les normes dans ce domaine devraient donc s'appliquer à l'emploi d'enfants dans la pêche. <p>Il faudrait prévoir des foyers d'accueil avec scolarisation pour les enfants retirés de conditions de travail inacceptables ou de trafics divers dans la pêche, et aussi des dispositifs permettant de les rendre à leur famille ou communauté.</p>	
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC</p>	
<p>En collaboration avec les femmes des communautés de pêche, réaliser des enquêtes sociales approfondies pour déterminer et documenter la situation des femmes et enfants par rapport aux paramètres du développement social et économique.</p>	<p>Envisager d'élaborer et appliquer des programmes de sécurité sociale et crédit adaptés au contexte local à l'intention des femmes et groupes défavorisés de la pêche artisanale, en s'inspirant de modèles qui fonctionnent.</p>
<p>Identifier des modèles qui marchent dans d'autres régions en matière de protection sociale, et améliorer la participation des femmes aux processus décisionnels.</p>	<p>Promouvoir la formation de systèmes susceptibles d'offrir aux femmes davantage de possibilités de gagner leur vie près de chez elles, notamment grâce à des structures gérées de manière autonome et réseaux de commercialisation.</p>
<p>Encourager les pêcheuses et autres travailleuses de la pêche à s'impliquer dans les organisations professionnelles, y compris au niveau des dirigeants.</p>	<p>Veiller à une représentation complète des femmes tout au long de la filière dans les négociations officielles.</p>
<p>Soutenir le réseautage entre les organisations de femmes du secteur de la pêche artisanale et de la transformation industrielle du poisson afin d'exprimer des revendications communes en matière de droits sociaux.</p>	<p>Organiser, avec l'aide des professionnels concernés, des études épidémiologiques portant sur la santé et les risques d'accidents des femmes des communautés de pêche artisanale.</p>

<p>Faciliter l'organisation des ouvrières migrantes et leurs contacts avec les syndicats locaux et les groupes de femmes.</p>	<p>S'assurer que les organisations de pêcheurs et autres travailleurs de la pêche accordent une place prioritaire au problème de la violence à l'encontre des femmes parmi les sujets traités en interne ou dans les discussions avec les pouvoirs publics.</p>
<p>Faciliter les efforts de réseautage entre les organisations de pêcheurs et les organisations de femmes qui traitent de questions de violence sexiste.</p>	<p>En collaboration avec l'État et les organisations de femmes, prévoir des foyers et un soutien juridique et psychologique pour les femmes et leurs enfants du secteur de la pêche artisanale confrontés à la violence domestique.</p>
<p>La violence à l'égard des enfants doit être également l'un des principaux thèmes d'action. Surveiller ce que fait le gouvernement en matière de lutte contre le travail des enfants et de poursuite des coupables. Apporter une aide juridique et psychologique aux enfants qui ont été victimes de maltraitance.</p>	
<p>5. Chaînes de valeur, activités après capture et commerce</p>	
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS</p>	
<p>Valorisation du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par une analyse de la chaîne de valeur et d'autres méthodes appropriées, et suivant un calendrier précis, identifier, enregistrer et reconnaître comme du travail contribuant à l'économie les diverses tâches accomplies par les femmes et par les hommes avant, pendant et après capture, tant dans les pêches continentales que maritimes. • Reconnaître comme travailleuses les femmes qui accomplissent diverses tâches avant, pendant et après capture dans les pêches maritimes ou continentales. En conséquence, les faire bénéficier de la sécurité sociale et d'autres prestations accessibles aux autres travailleurs de la pêche artisanale. • Attribuer une valeur aux activités de ces femmes, sous forme de part dans la valeur du poisson vendu ou réservé à la sécurité alimentaire, pour faire en sorte que ce travail entre dans le cadre de la planification économique et des processus d'élaboration des politiques des États. 	<p>Améliorer l'efficacité après capture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler des politiques visant spécifiquement à traiter le problème des pertes après capture (y compris prévention et rétablissement), en étant particulièrement attentif aux besoins spécifiques des femmes. • Soutenir l'introduction de technologies à faible coût d'investissement qui puissent réduire la pénibilité du travail, et améliorer l'accès au marché pour les femmes dans le secteur après capture. • Assurer un accès facile et abordable au crédit, aux prêts et micro-capital, à l'épargne, aux assurances et à d'autres services pour permettre aux femmes du secteur de la pêche de maintenir et d'améliorer leurs moyens de subsistance.

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

<p>Accès au marché</p> <p>Reconnaître que l'accès à un marché sûr, propre et réglementé constitue l'une des principales revendications des femmes du secteur de la pêche. L'administration devrait garantir l'accès sûr au marché pour ces femmes et les encourager à participer à la gestion des lieux.</p>	<p>Concentration des infrastructures de débarquement</p> <p>Reconnaître les problèmes causés aux femmes par la centralisation des débarquements (des plages vers des ports) dans leurs activités artisanales après capture. Leur apporter une aide de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - transports publics assurés et sûrs vers les ports et les marchés; - accès au poisson auprès d'agences d'approvisionnement publiques; - accès au marché et au crédit.
<p>Réglementation du commerce du poisson</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant de finaliser les politiques internationales du commerce du poisson, chercher un équilibre ⁷³ entre les besoins de la croissance et du développement économiques, d'une part, et les priorités des petits pêcheurs et des marchés domestiques, d'autre part. Il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des femmes qui font commerce de poisson. • Juguler le commerce illicite qui peut altérer les disponibilités locales de poisson destiné à la transformation, au commerce et à la sécurité alimentaire. • Veiller à ce que des mesures soient prises pour atténuer les effets éventuels néfastes de la réglementation sur les femmes qui font commerce de poisson 	
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC</p>	
<p>Œuvrer avec les femmes des communautés de pêche pour obtenir la reconnaissance de toutes les tâches exécutées dans la filière par les femmes, à temps partiel ou temps plein, rémunérées ou non rémunérées.</p>	<p>Œuvrer avec les femmes des communautés pour bien comprendre et documenter le rôle et leur contribution à la chaîne de valeur locale du poisson.</p>
<p>Œuvrer avec les femmes des communautés pour bien comprendre et documenter les besoins et difficultés spécifiques qui leur font obstacle dans les chaînes de valeur locales.</p>	<p>En collaboration avec ces femmes, identifier les possibilités d'amélioration de la valeur ajoutée dans la transformation et le commerce du poisson.</p>
<p>Travailler avec ces femmes pour comprendre les raisons des pertes après capture et, au besoin, faciliter l'adoption de technologies simples et efficaces pour remédier à cette situation.</p>	<p>Travailler avec les organismes publics concernés et les femmes ayant une activité après capture pour améliorer l'efficacité et la rentabilité de leur travail.</p>
<p>Travailler avec les femmes qui font commerce de poisson pour identifier leurs principaux problèmes et besoins dans une situation de concurrence accrue, puis porter ces faits à l'attention des pouvoirs publics.</p>	<p>Œuvrer avec les femmes des communautés de pêche pour pouvoir accéder plus facilement au crédit, à l'épargne, aux assurances et à d'autres services.</p>
<p>Soutenir les initiatives collectives des femmes qui font commerce de poisson pour combiner les ressources et mieux répondre à une concurrence accrue.</p>	<p>Travailler avec les femmes de ces communautés pour qu'elles comprennent bien le commerce international et les effets</p>

	que peut entraîner telle ou telle politique ou mesure relative au commerce.
Veiller à ce que les femmes de l'ensemble de la filière soient représentées dans les activités et affaires portant sur l'organisation.	
6. Égalité hommes-femmes	
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS	
<p>Politique d'égalité hommes-femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux politiques nationales existantes en matière d'égalité hommes-femmes, ou aux instruments internationaux tels que la CEDAW et la Déclaration et la Plateforme d'action de Beijing, introduire une politique en faveur des femmes dans la pêche artisanale en consultation avec des représentantes de toutes les composantes de la chaîne de valeur. • Élaborer, pour les différentes régions, des politiques des pêches équitables pour les femmes et les hommes dans l'esprit de la politique nationale, avec la participation des représentantes de la pêche artisanale locale. • Examiner et adapter les législations et réglementations (y compris les pratiques traditionnelles) pour les rendre conformes au principe d'égalité hommes-femmes dans le secteur de la pêche artisanale. 	<p>Intégration des questions de genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les organismes gouvernementaux traitant de la pêche artisanale tiennent dûment compte des considérations de genre. Cela devra concerner tout le personnel masculin et féminin qui est directement en contact avec ce secteur. Établir également en la matière des points focaux, dans la mesure du possible. • Faire en sorte que les Directions du travail chargées de la réglementation de l'emploi dans le secteur de la transformation industrielle du poisson tiennent aussi dûment compte des considérations de genre. • Travailler avec des organisations de femmes du secteur de la pêche, et des OSC pour élaborer des modèles et des recommandations en faveur d'une bonne prise en compte des questions de genre, à partir de l'analyse sociologique des situations locales en matière de relations hommes-femmes. • Travailler avec des organisations de femmes du secteur de la pêche, et des OSC pour réformer des systèmes de valeur et pratiques associées qui génèrent oppression, exploitation et violence à l'égard des femmes et des filles.
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC	
Accorder l'attention souhaitable à la prise en compte des questions de genre au sein de toutes organisations représentatives de la pêche artisanale et des ouvrières du secteur de la transformation industrielle.	S'occuper du problème de l'intégration des questions de genre au sein des communautés et familles du secteur de la pêche artisanale.
Travailler avec l'État et les femmes du secteur de la pêche pour bien analyser le contexte local en	Œuvrer avec l'État et les communautés de pêche pour faire évoluer les valeurs et

<p>matière de relations hommes-femmes. À partir des conclusions, élaborer des modèles et recommandations visant à favoriser l'intégration des questions de genre.</p>	<p>pratiques culturelles qui génèrent oppression, exploitation et violence à l'égard des femmes et des filles.</p>
<p>Procéder, à tous les niveaux, à une prise en compte concrète des questions de genre au sein des organisations de la société civile engagées auprès des communautés de pêche artisanale.</p>	<p>Surveiller ce que fait le gouvernement en matière d'égalité hommes-femmes, et évaluer l'efficacité de ses lois, politiques et initiatives dans ce domaine.</p>
<p>7. Risques de catastrophe et changement climatique</p>	
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS</p>	
<p>Réduction et gestion des risques de catastrophe</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer qu'il existe au plan national, provincial et local une politique de gestion des risques de catastrophe, avec une attention particulière pour les problèmes spécifiques des femmes du secteur de la pêche artisanale. • S'assurer qu'il existe des systèmes d'alerte précoce et d'autres mécanismes d'atténuation des catastrophes (abris en cas de cyclones, etc.), avec une attention particulière pour les besoins des femmes et des autres groupes vulnérables. • S'assurer que les activités de réhabilitation et rétablissement après une catastrophe cherchent à reconstruire en mieux, en termes de moyens de subsistance, de logement et autres besoins, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des autres groupes vulnérables. • Adopter des mesures visant à renforcer la résilience des communautés exposées aux catastrophes sur les côtes ou à l'intérieur en s'appuyant sur les forces existantes, des stratégies d'adaptation et des systèmes de savoirs traditionnels (des femmes de la communauté notamment). 	<p>Catastrophes causées par l'homme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre obligatoires les analyses d'impact environnemental avant d'autoriser de grands projets industriels qui pourraient affecter le secteur de la pêche, en tenant compte, entre autres, des répercussions éventuelles sur la vie et les moyens de subsistance des hommes et des femmes du secteur de la pêche artisanale tout au long de la chaîne de valeur. • Sanctionner les pollueurs pour les dommages causés à l'environnement, avec obligation de remise en état, et d'indemniser complètement les hommes et les femmes du secteur de la pêche artisanale qui auront subi un préjudice dans leurs moyens de subsistance et leur santé. • Lorsqu'une entreprise aura été reconnue coupable de pollution de l'environnement, se retourner contre les représentants gouvernementaux directement impliqués dans l'octroi de l'agrément environnemental ou le contournement des règles.
<p>Politique relative au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'existence d'une politique nationale relative au changement climatique, qui identifie les effets climatiques et points chauds éventuels, en recensant notamment les communautés de pêche artisanale vulnérables. • S'assurer que les plans d'adaptation au changement climatique prévoient des fonds suffisants pour les communautés de pêche artisanale, avec une attention particulière pour les besoins des femmes, des enfants et des personnes âgées. 	

RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC	
Travailler avec les organismes gouvernementaux pour l'aide d'urgence et la réhabilitation en cas de catastrophe naturelle, et veiller à ce que les femmes puissent bénéficier pleinement des mesures de remise en état.	Œuvrer avec les communautés pour développer le leadership et la préparation aux catastrophes chez les femmes.
Aider les communautés à bien prendre conscience des risques de la pollution industrielle, appuyer des campagnes contre les entreprises polluantes et les actions en justice pour obtenir indemnisation et réparation. Attirer l'attention sur les conséquences de la pollution pour les femmes.	Œuvrer avec les organismes gouvernementaux pour bien informer les communautés de pêche artisanale sur les effets du changement climatique, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées, et pour préparer les plans d'adaptation.
Œuvrer pour établir une coopération inter-régionale sur le changement climatique entre les OSC, du point de vue de la pêche artisanale et des problèmes de genre qui s'y rattachent.	

2. Partie 3: Pour un environnement favorable à l'égalité hommes-femmes et appui à la mise en œuvre

8. Cohérence des politiques, coordination et collaboration institutionnelles	
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS	
<p>Cohérence des politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engager pour établir un cadre de référence et assurer une cohérence politique dans les pêches artisanales en harmonisant croissance économique, parité hommes-femmes, justice sociale et durabilité environnementale, en traitant comme il convient les points de conflits entre secteurs, et en favorisant une bonne coordination entre eux. • S'assurer que les politiques des pêches artisanales sont en harmonie avec les principes du développement durable et des droits humains, notamment en matière d'égalité entre hommes et femmes. 	<p>Intégration des questions de genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les considérations de genre dans toutes les mesures politiques (y compris la sécurité sociale et les programmes d'assistance) à destination du secteur de la pêche artisanale. • Veiller à ce que les fonctionnaires des administrations des pêches chargés des communautés de pêche artisanale soient bien au courant des concepts et des pratiques concernant l'intégration des questions de genre.

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

<p>Développement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et développer des politiques de soutien pour la formation d'organisations appropriées (coopératives, etc.) chez les femmes du secteur de la pêche. • Apporter un soutien politique pour l'accès au crédit, à des infrastructures et équipements en faveur des activités de transformation et de commercialisation, via des organisations de femmes représentatives lorsque cela est possible. 	<p>Croissance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les politiques relatives à la croissance économique, industrielle et commerciale dans la pêche prennent pleinement compte des répercussions éventuelles sur les moyens d'existence des femmes et la sécurité alimentaire des familles. • Prendre des mesures appropriées pour que les femmes du secteur de la pêche artisanale puissent continuer à vivre durant les interdictions saisonnières, les fermetures de la pêche et d'autres dispositifs mis en place pour protéger l'environnement.
<p>Politiques de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les politiques de développement ciblant les communautés de pêche artisanale fassent l'objet de discussions avec les membres de ces communautés, particulièrement les femmes, avant leur application. • S'assurer que toutes les décisions concernant l'aménagement spatial et la gestion des zones côtières soient prises avec les femmes du secteur de la pêche du littoral et de l'intérieur. 	<p>Systèmes de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir, en collaboration avec des organisations de femmes du secteur de la pêche et de la société civile, des mécanismes permettant de réaliser des analyses périodiques concernant les effets que peuvent avoir sur le secteur artisanal (et les femmes en particulier) les principales politiques qui touchent à la pêche en général, en étudiant notamment les moyens de subsistance, les migrations, la sécurité alimentaire, et la situation des enfants dans les communautés de pêche. • Créer des agences de coopération bilatérales et régionales pour harmoniser les politiques d'États voisins en vue d'une utilisation durable des ressources halieutiques communes, en accordant une attention particulière à la sécurité alimentaire et à des moyens de subsistance durables pour les femmes des communautés de pêche artisanale.
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC</p>	
<p>En collaboration avec les femmes des communautés de pêche, identifier les points de conflits politiques intersectoriels mettant aux prises petits pêcheurs et autres secteurs, qui sont néfastes pour les moyens d'existence des femmes.</p>	<p>En collaboration avec les femmes des communautés de pêche, porter ces points de conflits à l'attention des décideurs politiques, et les inciter à une harmonisation des politiques dans le sens d'une parité hommes-femmes.</p>
<p>Créer des réseaux d'organisations de femmes du secteur de la pêche artisanale et d'autres structures professionnelles afin de faciliter les échanges d'informations et d'expériences, de coordonner les revendications et d'œuvrer avec les organismes gouvernementaux pour élaborer des politiques des pêches qui protègent les droits et les intérêts de ces femmes et de leurs familles</p>	

9. Information, recherche et communication

RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS

<p>Information ventilée par sexe</p> <p>Promouvoir des politiques et des travaux de recherche pour soutenir la production de données ventilées par sexe dans les statistiques officielles, cela sur tous les aspects de la pêche artisanale, et avec une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les activités exécutées sur l'ensemble de la chaîne de valeur (avant, pendant et après capture), à temps partiel, occasionnellement, pour la subsistance, à plein temps, avec ou sans rémunération, s'agissant des femmes et des hommes. - Toutes les activités qui contribuent à la sécurité alimentaire, à l'élimination de la pauvreté, à toute autre forme de sécurité sociale. - La situation des enfants (niveau d'instruction, état sanitaire et autres indices sociaux et démographiques). 	<p>Besoins de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une communication dans les deux sens pour les contacts entre les organismes gouvernementaux et les communautés de pêche artisanale, pour assurer la transparence, s'accorder sur les règles et résoudre les conflits. • Veiller à ce que les femmes soient pleinement incluses dans le processus de communication. > Établir des systèmes de communication simples et solides pour s'occuper des préoccupations de la pêche artisanale concernant les risques de catastrophe, le changement climatique, la pêche et autres problèmes immédiats qui mettent à mal les moyens d'existence et la sécurité alimentaire. Faire en sorte que les systèmes soient assez simples pour que les femmes et groupes défavorisés au sein des communautés soient capables de les utiliser de façon indépendante. • S'occuper des obstacles fondamentaux qui bloquent les modes de communication sexospécifiques (faible niveau d'alphabétisation et d'éducation, barrières linguistiques, infrastructures médiocres, pas d'accès aux technologies de base). • Là où il y a besoin, adopter des solutions faisant appel à des technologies simples pour faciliter la communication de routine, notamment les informations sur les marchés et le commerce. • Utiliser au besoin des stratégies de communication sexospécifiques pour sensibiliser les populations concernant la préparation aux catastrophes et les risques.
<p>Marchés, finance et commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire des informations et des travaux de recherche sur la chaîne de valeur du poisson et d'autres produits aquatiques où les femmes sont présentes. 	<p>Moyens d'existence durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des systèmes intergouvernementaux d'information et de recherche concernant l'exploitation de ressources halieutiques communes, avec une attention particulière pour les

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des travaux de recherche, produire des informations sur les marchés et le commerce, notamment l'identification des blocages et lacunes dans le marketing mix, et développer des produits à valeur ajoutée. • Mener des recherches, produire des informations sur les systèmes de certification et de commerce équitable, en particulier ceux qui accordent une priorité au travail des femmes. • Effectuer des recherches, produire des informations sur des mécanismes de crédit, prêts et microcapital qui soient accessibles et abordables, dans le secteur public et privé. 	<p>moyens d'existence des femmes des communautés de pêche artisanale et pour la sécurité alimentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recherches sur les systèmes de gestion durable et participative des ressources. • Effectuer des recherches, produire des informations pour aider les femmes des communautés de pêche à bien comprendre les effets du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques locaux.
<p>Informations sur les besoins essentiels et les services de base</p> <p>Produire des informations et des travaux de recherche sexospécifiques concernant l'accès aux services de base, à la sécurité sociale pour les femmes du secteur de la pêche artisanale.</p>	<p>Violence à l'encontre des femmes</p> <p>Mener des recherches pour produire des informations sur l'étendue et la nature de la violence à l'encontre des femmes au sein des communautés de pêche, du ménage ou dans l'espace public.</p>
<p>Préparation aux catastrophes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire et diffuser des informations, sensibiliser les populations sur les diverses formes de préparation aux catastrophes, en ciblant particulièrement les femmes et les enfants des communautés de pêche. • Aider les femmes des communautés de pêche à documenter et faire connaître leurs connaissances traditionnelles locales. • Aider les femmes des communautés de pêche à documenter et faire connaître les traditions locales de coopération et de gouvernance participative. 	<p>Politiques de la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler des politiques de recherche pour mettre en évidence les questions de genre dans la pêche, et soutenir l'intégration de la problématique de genre dans ce secteur. • Appuyer la recherche participative, en se fondant sur les priorités des communautés de pêche, en faisant participer pleinement les femmes au processus.
<p>RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC</p>	
<p>En collaboration avec les femmes des communautés de pêche, identifier les informations importantes sur les questions de genre, et les lacunes et priorités relatives à ce sujet.</p>	<p>Documenter et mettre à jour périodiquement la situation des communautés par rapport aux services de base dont elles peuvent disposer.</p>
<p>En collaboration avec les femmes des communautés de pêche, procéder périodiquement à des enquêtes sociales pour bien comprendre la situation et les besoins de ces populations (les femmes en</p>	<p>En collaboration avec les femmes des communautés de pêche, procéder à des analyses sexospécifiques et produire des informations pour mieux faire comprendre les</p>

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

particulier) à la lumière des paramètres sociaux et économiques.	chaînes de valeur du poisson qui emploient les femmes.
Développer des compétences en matière de recherche analytique et participative parmi les femmes de ces communautés.	Aider les femmes de ces communautés à mieux comprendre les marchés, la finance et le commerce.
Aider les femmes de ces communautés à mieux comprendre le changement climatique, et les moyens d'atténuation et d'adaptation.	Promouvoir l'instruction chez les femmes de ces communautés par la formation des adultes, l'éducation des enfants, l'alphabétisation fonctionnelle, l'initiation à l'informatique.
Œuvrer avec les femmes des communautés de pêche pour mettre sur pied des organisations de femmes (y compris des coopératives) pour parler de problèmes communs et trouver des solutions collectives.	Promouvoir des modes de communication simples et solides (réunions, ateliers, tribunaux publics, simulacres de procès, etc.) chez les femmes des communautés, et au besoin les aider à trouver des solutions avec des moyens techniques simples pour plus d'efficacité.
10. Développement des capacités	
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS	
<p>Conditions structurelles du développement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commencer par une politique globale et établir un environnement favorable pour le développement social et économique des femmes du secteur de la pêche artisanale. • Promouvoir des politiques qui se fondent sur des systèmes de connaissance existants, sur le savoir-faire et les capacités organisationnelles disponibles au sein des communautés afin de faciliter le renforcement des capacités des femmes. 	<p>Femmes, prises de décision et leadership</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui politique en faveur d'une représentation accrue des femmes dans le leadership, les postes décisionnels, les instances responsables des politiques. • Collaborer avec les OSC pour faciliter le dialogue public avec les représentantes des femmes sur les problèmes et préoccupations du secteur de la pêche artisanale. • Prévoir et faciliter une participation équitable des représentantes des femmes à tous les niveaux des programmes gouvernementaux destinés à la pêche artisanale, cela à chaque étape de la chaîne de valeur.
<p>Soutien du marché</p> <p>Collaborer avec les OSC dans des programmes d'appui au marché afin d'accroître la compétitivité des activités après capture des femmes.</p>	<p>Développement organisationnel</p> <p>Apporter un appui politique pour que les femmes puissent s'organiser elles-mêmes, par des coopératives, des organismes professionnels, des réseaux, etc</p>
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC	

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

Promouvoir et appuyer les initiatives d'organisation (coopératives, etc.) chez les femmes du secteur de la pêche.	Travailler avec les femmes des communautés de pêche artisanale pour améliorer leurs capacités d'organisation et leurs qualités de leadership.
Soutenir la formation de réseaux locaux et régionaux d'organisations de la pêche artisanale pour faciliter la mutualisation de l'information, des apprentissages et de l'action.	
11. Appui à la mise en œuvre et suivi	
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES DÉCIDEURS PUBLICS	
<p>Plan national</p> <p>En consultation avec les femmes des communautés de pêche et leurs organisations représentatives, formuler une stratégie nationale (par ex., un Plan d'action national) pour orienter une mise en œuvre des Directives PAD qui soit complète et équitable pour les femmes comme pour les hommes.</p>	<p>Définition de la pêche artisanale</p> <p>Définir la pêche artisanale en tenant compte des réalités locales. Si une définition est déjà en usage, la revoir au besoin pour qu'elle reflète de manière adéquate le travail et l'apport des femmes tout au long de la chaîne de valeur.</p>
<p>Intégration des questions de genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à une bonne intégration de la problématique de genre dans toutes les politiques relatives à la pêche artisanale ; • Identifier les mesures politiques qu'il convient de prendre afin d'améliorer la situation des femmes et leurs conditions de travail dans la pêche artisanale ; • Formuler des protocoles sexospécifiques pour la mise en œuvre des programmes dans le contexte local, y compris ceux qui reçoivent une aide extérieure ; • Prévoir des protocoles sexospécifiques pour le suivi des projets à toutes les étapes de la mise en œuvre, avec des indicateurs transparents soucieux de trouver un équilibre entre les objectifs de la durabilité, de la croissance économique et de la justice de genre ; 	<p>Interprétation des Directives PAD</p> <p>Quand on travaille avec de nombreux partenaires et diverses parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes destinés à la pêche artisanale, veiller à ce mettre d'accord démocratiquement sur l'interprétation à donner aux Directives (en incluant les femmes du secteur de la pêche et leurs représentantes), et qu'il n'y ait pas un affaiblissement des dispositions des Directives.</p>
RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LES OSC	
<p>Œuvrer avec les femmes des communautés de pêche pour formuler des plans locaux, et des stratégies d'action afin d'assurer une application des Directives qui soit à la fois soucieuse d'égalité hommes-femmes et adaptée aux conditions locales</p>	<p>Faciliter la participation des femmes des communautés de pêche à des réseaux régionaux pour formuler et faire progresser, dans le cadre régional, des plans et stratégies visant à concrétiser les dispositions des Directives dans un souci d'équité hommes-femmes.</p>

Mettre en œuvre une pêche artisanale inclusive du genre

Annexe – Mars 2021

<p>Faciliter la participation des femmes des communautés de pêche au niveau national pour formuler un plan et une stratégie au niveau national.</p>	<p>Œuvrer avec les femmes et les hommes des communautés, avec les acteurs de la mise en œuvre des projets pour appuyer une planification et une application participatives et soucieuses des considérations de genre.</p>
<p>Établir des réseaux d'organisations d'OSC et de femmes du secteur de la pêche artisanale au niveau local, national et régional pour suivre l'évolution des politiques et leurs répercussions, avec une attention particulière pour le développement durable et l'intégration des questions de genre dans le secteur de la pêche artisanale.</p>	<p>Aider les communautés à intégrer ces questions de genre dans la vie publique locale.</p>